

**FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE
STATION PHYTOSANITAIRE DU CANTON DU JURA**

**NOUVEAUTÉS PHYTOSANITAIRES
EN GRANDES CULTURES
EN 2013**

COURTEMELON, FÉVRIER 2013

Toxicité

La toxicité des produits est indiquée de la manière suivante :

T	: toxique
N	: dangereux pour l'environnement
Xn	: nocif
Xi	: irritant
R	: les phrases R (risque) sont données aux deux pages suivantes

Nous invitons les utilisateurs à consulter et respecter scrupuleusement toutes les indications figurant sur les étiquettes des produits utilisés.

CÉRÉALES : stades de développement

Par mesure de simplification, les stades des cultures de céréales sont donnés par les codes décimaux (CD, également appelés échelle BBCH). Les codes et stades correspondants sont donnés par le tableau suivant :

Code décimal (CD) :	Stade :
10	levée
11	une feuille
12	deux feuilles
13	trois feuilles
21	début tallage
25	mi-tallage
29	fin tallage
30	redressement (épi à 1 cm)
31	un nœud
32	deux nœuds
37	apparition de la dernière feuille
39	dernière feuille complètement développée (ligule visible)
41	extension de la gaine
47	gaine éclatée
49	apparition des barbes
51	début épiaison
55	mi-épiaison
59	fin épiaison
61	début floraison
65	mi-floraison
69	fin floraison

Phrases R (à partir de R 20)

- R 20 Nocif par inhalation.
- R 21 Nocif par contact avec la peau.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 23 Toxique par inhalation.
- R 24 Toxique par contact avec la peau.
- R 25 Toxique en cas d'ingestion.
- R 26 Très toxique par inhalation.
- R 27 Très toxique par contact avec la peau.
- R 28 Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
- R 30 Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33 Danger d'effets cumulatifs.
- R 34 Provoque des brûlures.
- R 35 Provoque de graves brûlures.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 39 Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40 Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45 Peut provoquer le cancer.
- R 46 Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49 Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54 Toxique pour la flore.
- R 55 Toxique pour la faune.
- R 56 Toxique pour les organismes du sol.
- R 57 Toxique pour les abeilles.
- R 58 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59 Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60 Peut altérer la fertilité.
- R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68 Possibilité d'effets irréversibles.

Combinaison des phrases R

- R 14/15 Réagit violemment au contact de l'eau en dégageant des gaz extrêmement inflammables.
- R 15/29 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
- R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R 23/24 Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
- R 23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
- R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 24/25 Toxique par contact avec la peau et par ingestion.
- R 26/27 Très toxique par inhalation et par contact avec la peau.
- R 26/28 Très toxique par inhalation et par ingestion.

- R 26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 27/28 Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.
- R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R 39/23 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation.
- R 39/24 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau.
- R 39/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion.
- R 39/23/24 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par contact avec la peau.
- R 39/23/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par ingestion.
- R 39/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau et par ingestion.
- R 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 39/26 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation.
- R 39/27 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau.
- R 39/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion.
- R 39/26/27 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par contact avec la peau.
- R 39/26/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par ingestion.
- R 39/27/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau et par ingestion.
- R 39/26/27/28 Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R 48/21 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau.
- R 48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R 48/20/21 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par contact avec la peau.
- R 48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R 48/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
- R 48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 48/23 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R 48/24 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau.
- R 48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R 48/23/24 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par contact avec la peau.
- R 48/23/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R 48/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
- R 48/23/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 68/20 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation.
- R 68/21 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par contact avec la peau.
- R 68/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.
- R 68/20/21 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation et par contact avec la peau.
- R 68/20/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation et par ingestion.
- R 68/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par contact avec la peau et par ingestion.
- R 68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

FONGICIDES

NOUVEAUTÉS

CÉRÉALES

Talendo

Matière active	: proquinazid (200 g/l)
Vendu par	: Stähler
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC	: 13
Toxicité	: N ; Xn, R 38, R 40, R 41, R 51/53
Utilisation, (stades : CD)	: blé : contre oïdium (31-51) ; triticale : contre oïdium (30-49) ; seigle : contre oïdium (30-49) ; orge : contre oïdium (30-49)
Dosage	: 0.25 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 31.--/ha
Remarques	: le proquinazid est une nouvelle molécule pour la céréaliculture (il est déjà homologué pour la viticulture). Son mode d'action est inconnu ; elle est uniquement active contre l'oïdium, si bien qu'il s'agit d'un partenaire de mélange, à utiliser en cas de forte pression d'oïdium.

CÉRÉALES : TRAITEMENT DES SEMENCES

Celest Trio

Produit Syngenta, à base de difénoconazole (25 g/l), fludioxonil (25 g/l) et tébuconazole (10 g/l), contre les principales maladies transmissibles par la semence.

EFA Universal

Produit Bayer, à base de fluoxastrobine (75 g/l), prothioconazole (50 g/l), fluopyram (10 g/l) et tébuconazole (7.5 g/l), contre les principales maladies transmissibles par la semence.

Rubin Top

Produit Omya, à base de pyriméthanil (42 g/l), prochloraz (38.6 g/l), et triticonazole (25 g/l), contre les principales maladies transmissibles par la semence.

➔ **Des informations plus complètes sont à disposition des intéressés**

COLZA

Caryx

Matière active	: mepiquat-chlorure (210 g/l) + metconazole (30 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: Xn, N, R 22, R 41, R 51/53. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: SL (concentré soluble dans l'eau)
Groupe FRAC	: 3
Utilisation	: colza : fongicide contre le phoma et augmentation de la résistance à la verse
Dosage	: 1 à 1.4 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 55 à 77.--/ha
Stades	: en automne, dès le stade 6 feuilles, avant le début de l'élongation ou au printemps au stade 30-31.
Remarques	: il s'agit du mélange d'un régulateur, connu de longue date et réapparu récemment (Medax Top) avec un fongicide du groupe des triazoles (Sirocco, Caramba).

Magnello

Matière active	: tébuconazole (250 g/l) + difénoconazole (100 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: Xn, N, R 51/53, R 63
Formulation	: EC (concentré émulsifiable)
Groupe FRAC	: 3 + 3
Utilisation	: colza : fongicide contre le phoma et augmentation de la résistance à la verse
Dosage	: 0.8 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 59.--/ha
Stades	: en automne, dès le stade 6 feuilles, avant le début de l'élongation ou au printemps au stade 30-31.
Remarques	: il s'agit du mélange de deux triazoles déjà connues (Horizont 250 EW et Slick).

Tilmor

Matière active	: tébuconazole (160 g/l) + prothioconazole (80 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: Xn, N, R 20/22, R 36/38, R 43, R 52/53, R 63 . SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: EC (concentré émulsifiable)
Groupe FRAC	: 3 + 3
Utilisation	: colza : fongicide contre le phoma et augmentation de la résistance à la verse
Dosage	: 1.2 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 57.--/ha
Stades	: en automne, dès le stade 6 feuilles, avant le début de l'élongation ou au printemps au stade 30-31.
Remarques	: il s'agit du mélange de deux triazoles déjà connues (Horizont 250 EW et Proline).

Remarque concernant la lutte contre l'élongation du colza avant l'hiver

Comme nous l'avons rappelé en 2012, plusieurs méthodes culturales (choix de la date et de la densité de semis surtout) permettent d'éviter que les cultures de colza n'entament leur montaison avant l'hiver. L'utilisation de régulateurs n'est pas une nécessité dans cette culture.

Pour ce qui concerne la lutte contre le phoma, le choix variétal est la mesure de lutte la plus efficace.

ANALOGIES

Arkaban

Matière active	: propamocarbe hydrochloride (375 g/l) + fénamidone (75 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: N , Xi, R 36. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 28 + 11
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou et l'alternariose tabac : contre le mildiou
Dosage	: 2 l/ha ; 3 traitements au maximum par année
Prix	: Fr. 69,-/ha
Remarques	: ce produit correspond à Consentio (Bayer), annoncé en 2007.

Curzate M WG

Matière active	: cymoxanil (4.5 %) + mancozèbe (68 %)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xn, N, R 37, R 42/43, R 50/53
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe FRAC	: 27 + M3
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou et l'alternariose
Remarques	: mélange fongicide (pénétrant + contact) bien connu.

Tolara

Matière active	: époxiconazole (67 g/l) + boscalide (233 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 3 + 7
Toxicité	: N , Xn , R 40, R 41, R 50/53, R 62, R 63.

Dosage	: 1.5 l/ha ; 1 traitement au maximum par année
Prix	: Fr. 107.--/ha
Utilisation, (stades : CD)	: blé : piétin-verse (30-32), oïdium (31-61), rouille jaune (31-61), rouille brune (37-61), DTR (37-61), septorioses des feuilles (37-51) et des épis (51-61), fusariose (61-69) épeautre : oïdium (31-61), rouille jaune (31-61), rouille brune (37-61), septorioses des feuilles (37-51) et des épis (51-61) triticale : contre piétin-verse (31-32), rhynchosporiose (37-61), oïdium (31-61), rouille jaune (31-61), rouille brune (37-61), septorioses foliaires (37-51)) et des épis (51-61) seigle : piétin-verse (31-32), rhynchosporiose (37-61), rouille brune (37-61) et septoriose de l'épi (51-61) orge : contre oïdium (31-51), rouille naine (31-51), rhynchosporiose (31-51), helminthosporiose (31-51) ; grillures physiologiques ou parasitaires (39-51)
Remarques	: ce produit correspond au produit Bell (Leu+Gygax), annoncé en 2010. Il est vendu par la firme Syngenta, en duopack avec Bravo 500 (chlorothalonil), pour utilisation contre les maladies du feuillage du blé (CD 37-61) et de l'orge CD (39-51).

Ranman Top

Matière active	: cyazofamide (160 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 21
Toxicité	: N, Xi, R 41, R 51/53. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface
Utilisation, (stades : CD)	: pomme de terre : contre le mildiou
Dosage	: 0.5 l/ha ; 3 traitements au maximum par année
Prix	: Fr. 56.--/ha
Remarques	: Ranman est un fongicide de contact, à action préventive et antisporulante, déjà connu. La nouveauté est que le mouillant est déjà inclus dans le produit. Délai d'attente : 2 semaines ; 1 semaine pour les pommes de terre primeur.

EXTENSIONS - MODIFICATIONS

Fezan

Matière active	: tébuconazole (250 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: Xn, N, R 41, R51/53, R 63 . SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface.

- Formulation : EW : émulsion de type aqueux
 Utilisation : **colza** : contre le phoma (avec augmentation de la résistance à la verse) et contre la sclérotiniose (1 l/ha en automne ; 1.5 l/ha au printemps)
féverole : contre botrytis et rouille (1 l/ha)
 Remarques : ce produit correspond à Horizon 250 EW. Il est au bénéfice d'une extension d'homologation pour les usages mentionnés.

Bion

- Matière active : acibenzolar-S-méthyl (50 %)
 Vendu par : Syngenta, Leu+Gygax
 Toxicité : N, R50/53
 Remarques : ce stimulateur des défenses naturelles sera désormais aussi vendu par Leu+Gygax

Capitan S

- Matière active : flusilazole (250 g/l)
 Vendu par : Stähler
 Toxicité : T, N, R 22, R 36/37, **R 40**, R51/53, **R 61**
 Remarques : ce fongicide (blé, orge, betterave, colza) ne sera plus vendu par Omya, mais uniquement par Stähler.

Fongicides pomme de terre : changement de délais d'attente :

Produit	matières actives	Firme	Nouveau délai d'attente
Policar 75 WG Neo Tec	mancozèbe	Omya	pomme de terres : 2 semaines ; pomme de terre primeur : 1 semaine

RETRAITS

Sereno

- Matière active : mancozèbe (50 %) + fénamidon (10 %)
 Vendu par : Omya
 Remarques : ce fongicide pour les pommes de terre n'est plus disponible.

INSECTICIDES

NOUVEAUTÉS

CÉRÉALES - COLZA

Remarque pour les deux produits Pyrinex et Reldan 22

Le chlorpyrifos est le premier insecticide du groupe des organophosphorés (ou esters phosphoriques) qui est à nouveau utilisé en grandes cultures (ces produits sont actuellement autorisés dans d'autres domaines, comme la viticulture ou la culture maraîchère). Ces produits sont dangereux pour les êtres humains. Nous recommandons donc aux utilisateurs la plus grande prudence (comme avec tous les produits d'ailleurs). Ils sont également nocifs pour les abeilles. C'est pourquoi nous insistons pour qu'aucune intervention ne soit réalisée sur des fleurs (culture ou plantes adventices présentes).

Pour ce qui est du colza, l'homologation de ces produits porte à 5 le nombre de familles insecticides disponibles contre les méligèthes résistants aux pyréthriinoïdes du groupe A (omniprésents dans notre canton). Il doit cependant être aisément possible, à l'aide d'un suivi rigoureux des cultures, d'intervenir au bon moment et donc de se passer de ce groupe de produits.

Pyrinex

Matière active	: chlorpyrifos (250 g/l)
Vendu par	: Bayer, Leu+Gygax, Stähler, Syngenta
Toxicité	: Xn, R43, R 50/53. Spe 3 : pour protéger les organismes aquatiques il faut respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Pour la protection contre les conséquences liées à une érosion il faut respecter une zone enherbée sur toute la surface, au moins de 6 m. SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies).
Formulation	: CS : suspension de capsules
Famille chimique	: organo-phosphorés
Groupe IRAC	: 1B
Utilisation	: colza : contre le méligèthe
Stade	: avant la floraison, jusqu'au stade 59

Dosage	: 1 l/ha, 1 traitement par culture au maximum
Prix	: Fr. 37 à 43,--/ha
Remarques	: PER : admis, après dépassement du seuil.

Reldan 22

Matière active	: chlorpyrifos-méthyle (225 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: Xi, N, R36/38, R43, R50/53, R 67 . Spe 3 : pour protéger les organismes aquatiques il faut respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Pour la protection contre les conséquences liées à une érosion il faut respecter une zone enherbée sur toute la surface, au moins de 6 m. SPE 8 - Dangereux pour les abeilles : ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies).
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Famille chimique	: organo-phosphorés
Groupe IRAC	: 1B
Utilisation	: colza : contre le méligèthe céréales : contre le criocère
Stade	: avant la floraison, jusqu'au stade 59
Dosage	: 1.5 l/ha, 1 traitement par culture au maximum avec des produits du même groupe de matières actives
Prix	: Fr. 43,--/ha
Remarques	: PER : colza : admis, après dépassement du seuil ; céréales : soumis à autorisation.

POMME DE TERRE

NeemAzal-T/S

Matière active	: azadirachtine A (10 g/l)
Vendu par	: Andermatt Biocontrol
Toxicité	:
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Famille	: limonoïdes triterpénoïdes tétracycliques
Groupe IRAC	: UN
Utilisation	: pomme de terre : contre le doryphore (sur jeunes larves) ; PER : soumis à autorisation jusqu'à nouvel avis
Dosage	: 2.5 l/ha ; 2 applications au maximum par culture ; délai d'attente : 3 semaines
Prix	: Fr. 215.--/ha
Remarques	: l'azadirachtine A est obtenue à partir d'extraits de graines de Neem, arbre tropical. Cette matière active appartient à la famille des limonoïdes triterpénoïdes tétracycliques ; elle est systémique. Sur l'insecte, elle

agit par contact et ingestion et empêche la formation de la chitine. Elle est efficace sur larves (surtout les jeunes), mais pas sur adultes. NeemAzal-T/S correspond à une forme épurée du produit Oikos annoncé en 2008.

BETTERAVE : TRAITEMENT DES SEMENCES

Force 20 CS

Produit Syngenta, à base de téfluthrine (200 g/l) contre les principaux ravageurs terrioles et quelques ravageurs aériens de la betterave sucrière et fourragère, en mélange avec Cruiser 600 FS.

➔ **Des informations plus complètes sont à disposition des intéressés**

ANALOGIES

Imidachem

Matière active	: imidaclopride (200 g/l)
Vendu par	: Agrichem
Toxicité	: Xi, N, R36, R 51/53, SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : pulvérisation uniquement en dehors de la période de vol des abeilles (le soir) en cas d'intervention sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies), SPe 3 : à proximité d'eaux de surface, appliquer à une distance d'au moins 6 m
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Groupe IRAC	: 4A
Utilisation	: tabac : contre les pucerons du feuillage
Stade	: avant la floraison
Dosage	: 0.35 l/ha ; 1 à 2 traitements par année ou 0.5 l/ha ; 1 traitement maximum par année (pas d'autre application même à 0.35 l/ha)
Prix	:
Remarques	: Analogie avec Confidor OD, Bazooka. PER : soumis à autorisation

Pirimicarb

Matière active	: pirimicarbe (500 g/kg)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: T, N, R 20, R 25, R 36, R 50/53P, SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : pulvérisation uniquement en dehors de la période de vol des abeilles (le soir) en cas d'intervention sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies)
Formulation	: SG : granulés solubles dans l'eau
Groupe IRAC	: 1A
Utilisation	: contre les pucerons (aphicide spécifique)
Prix	: Fr. 98.--/ha
Remarques	: correspond à Pirimor (Syngenta)

Pirimor

Matière active	: pirimicarbe (500 g/kg)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: T, N, R 20, R 25, R 36, R 50/53P, SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : pulvérisation uniquement en dehors de la période de vol des abeilles (le soir) en cas d'intervention sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies)
Formulation	: SG : granulés solubles dans l'eau
Groupe IRAC	: 1A
Utilisation	: contre les pucerons (aphicide spécifique)
Prix	: Fr. 142.--/ha
Remarques	: correspond à Pirimor (Syngenta)

RETRAITS

Remarque relative au retrait du produit Regent, annoncé en 2012

Le produit Regent (m.a. : fipronil), utilisable en traitement des semences a été retiré. Pour lutter contre les vers fil de fer en semant de l'avoine traitée en tant que culture dérobée (mélange APP), les insecticides Smaragd ou Cruiser ont été proposés à titre de remplacement. Suite à une étude approfondie, l'expert en charge du dossier (S. Breitenmoser, ACW-Changins) arrive à la conclusion que si les produits en question permettent bien de protéger la culture de céréales, ils ne réduisent pas la population des vers fil de fer, ce qui implique qu'ils ne sont pas efficaces pour protéger la culture qui suit (pomme de terre par exemple). De plus, l'utilisation de la culture comme dérobée (affouragement) est déconseillée. Il n'y a actuellement pas de solution chimique permettant de protéger les cultures de pomme de terre contre les attaques de vers fil de fer.

RÉGULATEURS DE CROISSANCE

NOUVEAUTÉ

Fazor

Matière active	: hydrazide maléique (60 %)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	:
Formulation	: SG : granulés solubles dans l'eau
Utilisation	: pomme de terre : inhibition de la germination
Stades	: Taille des tubercules au moins 25 mm ; au plus tard 21 jours avant la récolte.
Dosage	: 5 kg /ha ; maximum une application par culture
Prix	: Fr. 190.--/ha
Remarques	: Fazor permet de limiter la germination des tubercules pendant le stockage et de lutter contre les repousses. La réussite du traitement est soumise à différentes conditions qui nécessitent une lecture assidue du mode d'emploi. Il est également recommandé de discuter de cette intervention avec l'acheteur des pommes de terre.

Itcan

Matière active	: hydrazide maléique (60 %)
Vendu par	: ACB (Agri Centre Broye)
Toxicité	: R 52/53, SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface
Formulation	: SP : poudre soluble dans l'eau
Utilisation	: tabac : inhibition des pousses latérales sur Virginie

➔ **Des informations plus complètes sont à disposition des intéressés**

ANALOGIE

Dartilon

Matière active	: éthéphon (480 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: Xi, R 41, R 52/53
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Utilisation	: régulateur de croissance pour blé d'automne, orge d'automne, seigle d'automne et triticale
Stades	: 37 à 49
Dosage	: 1 l/ha
Prix	: Fr. 30.--/ha
Remarque	: correspond à Cerone

HERBICIDES

Remarque concernant l'emploi des herbicides

Nous invitons les utilisateurs à se référer scrupuleusement aux préconisations du fabricant en matière de nettoyage du pulvérisateur. Dans la plupart des cas, il convient d'utiliser un produit spécifique (l'eau claire n'est pas suffisante). Par souci d'alléger le présent document, nous ne reprenons pas systématiquement ces aspects.

NOUVEAUTÉS

CÉRÉALES

Ariane C

Matière active	: fluoroxypr-meptyl (144 g/l) + clopyralide (80 g/l) + florasulame (2.5 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: N, Xn, R 20, R 36/38, R 50/53, P, S _{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2)
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe HRAC	: O + O + B
Utilisation	: céréales d'automne et de printemps : post-levée, au printemps, contre dicotylédones
Stades	: 13 à 39 pour les céréales d'automne et 13 à 29 pour les céréales de printemps
Dosage	: 1.5 l/ha
Prix	: Fr. 74.40/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité : bleuet, camomille, capselle, chénopodes, repousses de colza, coquelicot, fumeterre, gaillet gratteron, laiteron, mouron, moutarde, myosotis, ortie royale, renouées, tabouret, chardon, liseron, rumex (de graines) ; efficacité moyenne : géranium, pensée
Remarques	: Ariane C est constitué de deux molécules de type "hormone" bien connues : le fluoroxypr (Starane) et le clopyralide (Lontrel), qui sont systémiques, avec une troisième molécule, le florasulame du produit Primus, à absorption foliaire et systémique, provoquant un arrêt rapide de la croissance des espèces sensibles, suivi d'un lent dépérissement (même mode d'action que les sulfonylurées). L'efficacité est également bonne par température basse. Elle nécessite que les adventices à détruire soient levées, mais encore jeunes (2 à 8 feuilles). Ariane C est miscible avec Arelon S, Concert SX, Ally SX, Lexus (autres sulfonylurées) et les régulateurs de croissance.

Des dommages aux cultures de dicotylédones consécutives sont possibles. Après la récolte des céréales, enfouir soigneusement la paille dans le sol. Ne pas utiliser la paille, le fumier ou le compost pour des cultures sur bottes de paille, comme litière (mulch) pour des plantes ornementales ou dans la production maraîchère. Avant la mise en place de cultures sensibles (pommes de terre, légumineuses et tournesols), épandre en automne le fumier et le compost provenant de la paille traitée en prenant soin de bien les enfouir dans le sol.

MAÏS

Elumis

Matières actives	: mésotrione (75 g/l) + nicosulfuron (30 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: N, Xi, R 38, R 51/53. SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface
Formulation	: OD : dispersion d'huile
Groupe HRAC	: F2 + B
Utilisation	: maïs : post-levée, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: 2 à 6 feuilles du maïs
Dosage	: 1.3 à 2 l/ha
Prix	: Fr. 107 à 165.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : panic pied de coq, sétaires, digitale sanguine (jusqu'au stade 3 feuilles), pâturins, ray-grass, vulpin, chiendent ; amarantes, arroche étalée, chénopodes, camomille, capselle, repousses de colza, éthuse, gaillet, galinsoga, laitron, lamier, mercuriale, morelle, moutarde, mouron, ortie royale, repousses de pomme de terre, pensées, ravenelle, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, séneçon , véroniques, rumex
Remarques	: Elumis a été développé à partir des 2 produits Callisto et Dasul. L'action se fait principalement par les feuilles, mais aussi par les racines. Elumis est miscible avec Gardo Gold (mais pas en zone karstique car il contient de la terbuthylazine), Dual Gold, Banvel 4S.

Hector Max

Matières actives	: dicamba (550 g/kg) + nicosulfuron (92 g/kg) + rimsulfuron (23 g/kg)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: N, R 50/53. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface

Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe HRAC	: O + B + B
Utilisation	: maïs : post-levée, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: 2 à 6 feuilles du maïs
Dosage	: 400 g/ha + 0.5 l/ha de Gondor
Prix	: Fr. 124.--/ha (avec Gondor)
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : panic pied de coq, sétaires, digitaires, agrostide, repousses de céréales, folle avoine, pâturins, ray-grass, vulpin, chiendent ; amarantes, camomilles, capselle, chénopodes, repousses de colza, gaillet, galinsoga, lamier, mercuriale, moutarde, mouron, myosotis, ortie royale, pensée, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, véroniques, séneçon, repousses de tournesol, chardon, liseron, rumex ; efficacité moyenne contre : morelle, repousses de pomme de terre, véroniques.
Remarques	: Hector Max est constitué de 3 molécules, à absorption foliaire et systémiques, connues de longue date dans le désherbage du maïs. On les trouve dans les produits Banvel 4S, Dasul et Titus. Ce produit correspond au produit Principal, annoncé en 2012 auquel on ajoute du dicamba. Hector est miscible avec Successor T (mais pas en zone karstique car il contient de la terbuthylazine) et Callisto. Un manque de sélectivité peut se présenter en cas de temps frais et humide, lors de sécheresse prolongée, si de l'eau stagne sur le sol ou immédiatement après une pluie par exemple (cuticule du maïs endommagée). Quelques restrictions variétales sont à également à prendre en considération. Lors de la préparation de la bouillie, il faut veiller à limiter la formation de mousse et donc réduire si nécessaire l'intensité du brassage.

Equip power

Matières actives	: foramsulfurone (30 g/l) + thiencarbazonne (10 g/l) + iodossulfuron-méthyl-sodium (1 g/l) + cyprosulfamide (15 g/l, antidote)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: N, Xi, R 48, R 41, R 50/53. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface
Formulation	: OD : dispersion d'huile
Groupe HRAC	: B + B + B
Utilisation	: maïs : post-levée, contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: (2) à 4 à 6 feuilles du maïs
Dosage	: 1.5 l/ha, 1 traitement par année au maximum
Prix	: Fr. 135.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : panic pied de coq, sétaires, folle

- avoine, brome, repousses de céréales, pâturin annuel, ray-grass, vulpin, chiendent ; amarantes, ambroisie, bleuet, capselle, camomilles, chénopodes, repousses de colza, coquelicot, éthuse, gaillet, galinsoga, laitern, lamier, mercuriale, morelle, mouron, moutarde, myosotis, ortie royale, pensée, ravenelle, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, séneçon, tabouret, repousses de tournesol, véroniques ;
 efficacité moyenne contre : digitales.
- Remarques : Equip power est un mélange de deux sulfonilurées connues (celles du produit Maister OD), auxquelles on a ajouté le thiencarbazon, nouvelle molécule faisant partie de la famille des sulfonilamino-carbonyl-triazolinone, qui agit par inhibition de l'acétolactase (comme les sulfonilurées) et qui a été annoncée en 2012 dans le produit Adengo.
 L'absorption se fait par les racines et les feuilles ; les molécules sont ensuite transportées dans la plante, de manière acropétale et basipétale.
 Le mélange avec Aspect est possible (**mais pas en zone karstique** car il contient de la terbuthylazine).

POMME DE TERRE

Metric

- Matière active : clomazone (60 g/l) + métribuzine (233 g/l)
 Vendu par : Omya
 Toxicité : N, R 50/53. SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.
- Formulation : ZC : mélange des formulations CS (suspension de capsules et SC (suspension concentrée)
- Groupe HRAC : F4 + C1
- Utilisation : **pomme de terre** : prélevée contre graminées et dicotylédones annuelles
- Stade : après le dernier buttage, jusqu'à 5 jours avant la levée
- Dosage : 1.5 l/ha
- Prix : Fr. 135.--/ha
- Spectre d'efficacité : bonne efficacité contre : arroche, camomille, chénopodes, gaillet, galinsoga, mercuriale, renouée des oiseaux, renouée liseron ;
 efficacité moyenne contre : millets, raygrass, amarantes, renouée persicaire, morelle.
- Remarques : Metric correspond au mélange Centium 36 CS + Dancor 70 WG, de Stähler, présenté en 2009. La clomazone se retrouve très fréquemment dans les herbicides pour le colza. Elle pénètre dans les plantules par les racines et les tiges, alors que la métribuzine est un produit racinaire bien connu. Un sol humide favorise l'efficacité du produit.

SORGHO

Gardo Gold

Matière active	: terbutylazine (187.5 g/l) + S-métolachlore (312.5 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: Xi, N, R 36, R 43, R 50/53, ne pas appliquer sur sols karstiques
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: C1 + K3
Utilisation	: sorgho commun : post-levée contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: dès le stade 3 feuilles
Dosage	: 3-4 l/ha ; un traitement au maximum, jusqu'au 30 juin
Prix	: Fr. 66 à 88.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : digitale sanguine et filiforme, panic capillaire et pied de coq, capselle, repousses de colza, éthuse, gaillet, galinsoga, lamier, matricaire, mercuriale, ortie royale, mouron, pensée des champs, ravenelle, renouées ; efficacité moyenne contre : sétaire, amarantes, arroche étalée, chénopodes, morelle noire
Remarques	: Gardo Gold est constitué d'un mélange de deux molécules à mode d'action racinaire, bien connues et a été présenté en 2007 pour le maïs. Comme la terbutylazine, appartenant à la famille des chloro-triazines, est interdite en région karstique , ce produit n'est utilisable, en région jurassienne, que dans les terrains formés sur des alluvions quaternaires.

TOURNESOL

Express SX

Matières actives	: tribénuron-méthyl (50 %)
Vendu par	: Syngenta
Toxicité	: N, Xi, R 43, R 50/53
Formulation	: SG : granulés solubles dans l'eau
Groupe HRAC	: B
Utilisation	: tournesol : post-levée contre dicotylédones annuelles sur variété résistantes au tribénuron-méthyl
Stades	: 2 à 6 feuilles du tournesol
Dosage	: 60 g/ha ou 2 fois 30 g/ha à 10 à 14 jours d'intervalle
Prix	: Fr. 91.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : amarante, arroche, camomille, chénopode, repousses de colza, coquelicot, crucifères, galinsoga, géranium, lamier, mouron, myosotis, ortie royale, tabouret, rumex ; efficacité moyenne à bonne contre : laiteron maraîcher, mouron rouge, pensée, renouées, véronique de Perse, chardon, liseron ; efficacité insuffisante : fumeterre officinal, gaillet gratteron, véronique à feuille de lierre, véronique des champs.

Remarques : Express SX est constitué d'une sulfonyleurée présentant un mode d'action foliaire et racinaire. Il doit s'appliquer de préférence sur de petites mauvaises herbes (cotylédons à 4 feuilles). Ce produit est déjà connu de longue date en céréaliculture. Il reçoit une extension pour les variétés de tournesol résistantes au tribénuron-méthyl. Actuellement, seule la variété PR64H42 rentre dans cette catégorie. Il faut bien remarquer que les repousses de telles variétés sont résistantes aux sulfonyleurées, que l'on utilisera par exemple dans la culture suivante.

EXTENSIONS

Basta

Matière active : glufosinate (200 g/l)
 Vendu par : Omya
 Toxicité : Xn, R 21/22, R 36
 Formulation : SL : concentré soluble dans l'eau
 Groupe HRAC : H
 Utilisation : **pomme de terre** : pré-levée contre graminées et dicotylédones annuelles (effet partiel sur vivaces)
 Dosage : 2 à 3 l/ha
 Prix : Fr. 81 à 122.--/ha
 Remarques : ce défanant reçoit une extension d'homologation pour lutter contre les adventices

Firebird

Matière active : pyraflufen-éthyle (26.8 g/l)
 Vendu par : Omya
 Toxicité : N, Xn, R 20, R 38, R 41, R 50/58. SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
 Formulation : EC : concentré émulsifiable
 Groupe HRAC : E
 Utilisation : **pomme de terre** : pré- et post-levée contre les dicotylédones
 Stades : jusqu'à la levée de maximum 5 % des pommes de terre, après la levée des adventices
 Dosage : 0.4 l/ha
 Prix : Fr. 53.--/ha
 Remarques : ce défanant reçoit une extension d'homologation pour lutter contre les dicotylédones

ANALOGIES

Afalon

Matière active	: linuron (47.5 %)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: T, N, R 40 , R 48/22, R 50/53, R 61 , R 62
Formulation	: WP : poudre mouillable
Groupe HRAC	: C2
Utilisation	: céréales, pomme de terre, soja, tournesol : pré-levée
Remarques	: correspond à divers autres produits à base de linuron (avec formulations et concentrations différentes).

Barst

Matières actives	: tembotrione (44 g/l) + isoxadifen-ethyle (22 g/l, safener)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: N, Xi, R 43, R 50/53
Formulation	: OD : dispersion d'huile
Groupe HRAC	: F2
Utilisation	: maïs : post-levée contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: 2 à 6-8 feuilles du maïs
Dosage	: 2.25 l/ha; 1.5 à 2 l/ha en mélange
Prix	: Fr. 121.--/ha (à la dose de 2.25 l/ha)
Remarques	: Barst correspond au produit Laudis (Bayer), annoncé en 2009.

Foxtrot

Matières actives	: fénoxaprop-P-éthyl (69 g/l) + cloquintocet-mexyl (34.5 g/l, antidote)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: N, Xn, R 51/53, R 65
Formulation	: EW : émulsion de type aqueux
Remarques	: correspond à Puma extra, avec un autre antidote.

Legacy

Matière active	: diflufénican (500 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Classe de toxicité	: N, R 50/53, SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: F1
Utilisation	: avoine d'automne, blé d'automne, épeautre, orge d'automne, seigle d'automne, triticale : post-levée, en automne.
Stades	: 13 à 29
Dosage	: 0.25 l/ha
Prix	: Fr. 27.--/ha

Remarques : ce produit correspond à Diflanil 500 SC (annoncé en 2008), mais n'est homologué que sur céréales d'automne alors que Diflanil 500 SC a reçu une extension en 2011 pour les céréales de printemps.

Pyran

Matière active : flufenacet (200 g/l) + terbuthylazine (333 g/l)
 Vendu par : Omya
 Toxicité : N, Xn, R 48/22, ne pas appliquer sur sols karstiques
 Formulation : SC : suspension concentrée
 Groupe HRAC : K3+C1
 Utilisation : maïs : pré- et post-levée contre graminées et dicotylédones annuelles
 Stade : prélevée à 4 à 5 feuilles du maïs
 Dosage : 2 à 2.25 l/ha (en fonction du type de sol) ; un traitement au maximum, jusqu'au 30 juin
 Prix : Fr. 91.--/ha (à la dose de 2.25 l/ha)
 Remarques : ce produit correspond à Aspect (Bayer), annoncé en 2008. La terbuthylazine est une molécule bien connue, voisine de l'atrazine, mais moins soluble et mieux retenue dans le sol et donc moins sensible au lessivage. Comme la terbuthylazine, appartenant à la famille des chloro-triazines, est **interdite en région karstique**, ce produit n'est utilisable, en région jurassienne, que dans les terrains formés sur des alluvions quaternaires.

Roundup PowerMax, Roundup Profi

Matière active : glyphosate (480 g/l)
 Vendu par : Stähler, Leu+Gygax
 Toxicité :
 Formulation : SL : concentré soluble dans l'eau
 Groupe HRAC : G
 Utilisation : herbicide total
 Dosage : 2 l/ha à 7.5 l/ha, selon mode d'emploi
 Prix : Fr. 22.--/l
 Remarques : ce produit correspond à Roundup Max ou Roundup Turbo, avec une concentration légèrement supérieure et surtout avec de nouveaux adjuvants, moins dangereux pour la faune aquatique (sans tallowamine). Il faut être prudent avec les délais qui sont donnés avant de travailler le sol, notamment lorsqu'il s'agit de combattre les vivaces. Nous recommandons d'attendre au moins 10 à 14 jours.

Belvedere Forte

Matières actives : desméthipham (100 g/l) + phenméthipham (100 g/l) + éthofumésate (200 g/l)
 Vendu par : Leu+Gygax
 Toxicité : N, R 50/53. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques

	des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Formulation	: SE : suspension-émulsion
Groupe HRAC	: C1 + C1 + N
Utilisation	: betterave sucrière et fourragère : contre graminées et dicotylédones annuelles
Stade	: post-levée
Dosage	: maximum 3 l/ha : en traitement fractionné : 3 fois 1 l/ha
Prix	: Fr. 41.--/l
Remarques	: il s'agit d'un "mélange trois composants", à compléter si nécessaire.

MODIFICATIONS

Produits à base de bifénox

Tous les produits à base de bifénox (Foxtril P, Popular, etc...) se voient assortis de la restriction suivante :

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Produits à base de chloridazone

Tous les produits à base de chloridazone (Pyramin DF, Jumper, etc...) se voient assortis des restrictions suivantes :

- SPe 2 : afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) ;
- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 2,6 kg de la matière active chloridazone par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans.

Produits à base d'isoproturon

Tous les produits à base d'isoproturon (Arelon et de nombreux autres produits) se voient assortis de la restriction suivante :

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Produits à base de prosulfocarbe

Tous les produits à base de prosulfocarbe (Boxer et d'autres produits) se voient assortis de la restriction suivante :

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Produit Adengo

Le produit Adengo se voit assorti de la restriction suivante :

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.

RETRAITS

Produits à base de dichlobenil

Tous les produits à base de dichlobenil (granulés anti-rumex pour utilisation avec un "fusil", notamment) sont retirés. Ces produits peuvent encore être commercialisés jusqu'au 1.2.2014.

NETTOYANT POUR PULVÉRISATEUR

Power Clean

Vendu par : Leu+Gygax
Toxicité : R 22, R 34, R 37/38, R 41, R 45, R 65, R 67
Prix : Fr. 13.--/l
Remarque : ce produit s'utilise à 2 %.

RESTRICTIONS D'EMPLOI DES TRIAZINES : RAPPEL

Depuis le 1.1.1999, il n'est plus possible d'utiliser les S-triazines ou chlorotriazines dans les sols karstiques (une carte décrivant ces zones est disponible sur demande). Cette restriction concerne les 3 matières actives suivantes : atrazine, simazine et terbuthylazine. Le tableau ci-dessous donne les différents produits qui contiennent l'une ou l'autre d'entre elles.

De plus, **l'atrazine et la simazine sont interdites de vente** depuis le 1^{er} janvier 2009, avec possibilité d'écoulement des stocks jusqu'au 31 décembre 2011 (donc concrètement jusqu'au 30 juin 2011). Ces molécules sont de plus interdites dans les zones de protection des eaux S2 (et S1, comme tous les produits, mais pas S3).

Liste des produits phytosanitaires contenant des **S-triazines** ou **Chlorotriazines** et dont l'emploi est interdit en territoire karstique.

atrazine	simazine	terbuthylazine
Atrabenz	Baral	Akris
Atratex WG	Gesatop Quick	Alce
Atrazin (divers)	Linocin	Andil
Atrazine (divers)	Linocine	Aspect
Azit	Linuron plus	Calaris
Century	Linucim SA	Gardo Gold
Dicazin	Méduron	Lumax
Gesaprim Quick	Simazin 50	Mairel Gold
Maïs Mextrol Ultra	Simazin 50 %	Pyran
Maizim	Simazin 50 S	Realchemie Metolachlor & Terbuthylazine
Maisim fluid	Simazin Burri	Realchemie Terbuthylazine & Mesotrione
Maisim plus	Simazine Plüss-Staufer	Runner
Primafit A	Simazine Omya	Successor T
Primagram S	Simazin S	
Primagram S Gold	Topuron	

Du fait des nombreuses spécialités commerciales contenant l'une ou l'autre des ces matières actives, nous ne pouvons pas garantir l'exhaustivité de cette liste et prions l'utilisateur de contrôler la composition des produits qu'il entend utiliser.

Les informations contenues dans ce document reflètent la situation actuelle de l'homologation des produits. À noter que toutes les homologations par analogie n'y sont pas mentionnées ; les importations parallèles sont en principe ignorées. Les nouvelles homologations ou modifications qui surviendraient par la suite seront présentées, le cas échéant, par le bulletin phytosanitaire.

L'index phytosanitaire en ligne constitue la référence en la matière :
<http://www.blw.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr>

Les produits emballés et étiquetés selon l'ancienne législation sur les toxiques pouvaient encore être utilisés jusqu'au 31.7.2011, ce qui signifie qu'on ne devrait actuellement plus en trouver sur les exploitations.

Les délais d'écoulement de stocks et d'utilisation pour produits phytosanitaires avec autorisation terminée ou en suspens ont été adjoints à l'**index phytosanitaire en ligne**.